

densité faible, peu abondantes et qui contiennent une proportion notable d'albumine.

La pathogénie des accidents urémiques est toujours très difficile à établir. Sont-ils dûs exclusivement à une intoxication chronique, faut-il invoquer, pour les expliquer, un processus congestif ou œdémateux ? C'est là une grosse question à peu près insoluble, dans l'état actuel de la science du moins. Les théories qui veulent rendre compte des accidents de l'urémie sont multiples : elles peuvent se diviser en deux grands groupes. Les unes sont d'ordre anatomique ; elles font intervenir soit l'œdème et l'anémie du cerveau avec l'hydrocéphalie ventriculaire, soit la congestion cérébrale. Les autres, d'ordre chimique, sont encore plus nombreuses ; c'est ainsi qu'on a incriminé successivement diverses substances qui peuvent être contenues dans l'urine, l'urée (Wilson), le carbonate d'ammoniaque (Frerichs), la créatine (Scherer, Schottin), les ptomaines, les sels de potasse (Feltz et Ritter), les chlorures alcalins (Picot), les matières extractives.

Je ne veux pas discuter en détail chacune de ces opinions ; je vous rappellerai seulement les belles recherches de M. Bouchard, qui a montré quelle part d'erreur contenait chacune de ces théories exclusives. C'est ainsi que l'urée, non seulement est très peu toxique, mais que même elle agit comme diurétique ; pour intoxiquer un animal, il faut lui injecter 82 grammes d'urée par litre de sang. De même, l'acide urique est presque inoffensif ; on peut en injecter trente centigrammes par kilogr. d'animal sans amener la mort ; ne sait-on pas d'ailleurs qu'au moment des accès, le sang des goutteux en renferme une très notable quantité sans qu'il survienne alors chez eux aucun accident rappelant l'intoxication urémique ? La créatinine, non plus, n'est pas toxique, sauf à de très fortes doses. Par contre, les matières colorantes de l'urine et les pigments sanguins sont loin d'être aussi inoffensifs ; l'urine décolorée par le charbon (qui d'ailleurs retient une partie des matières organiques) est à peine toxique, tandis que l'injection des matières pigmentaires donne très rapidement lieu à du myosis. Quant aux matières extractives, elles sont de deux sortes ; les unes solubles dans l'alcool produisent chez les animaux aux expériences de la somnolence, du coma et de la salivation, les autres, insolubles dans l'alcool, déterminent des convulsions et du myosis. Enfin, les substances minérales contenues dans l'urine, sont peu toxiques, sauf les sels de potasse et peut-être les chlorures.

Si nous appliquons ces données au cas actuel, nous voyons que, jusqu'à un certain point, on y trouve confirmée la théorie de M. Bouchard, à savoir que l'urémie est un empoisonnement mixte dû non pas à l'urine mais aux substances qui devaient entrer dans sa composition. Nous avons fait chez notre malade l'analyse du sang ; nous y avons trouvé une quantité considérable d'urée puisqu'il en renfermait 1 gr. 50 par litre au lieu de 12 centigr., chiffre qui représente la proportion normale ; l'urine de ce malade injectée à un lapin a paru très peu toxique : il a fallu 164 centim. cubes pour le tuer. Il est donc permis d'admettre que si l'urée est retenue en aussi grande quantité dans le sang, il y a grande chance